

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17/12/2020

Hausse spectaculaire du budget européen pour les programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité pour la période 2021-2027



Un accord politique de grande ampleur entre les institutions européennes vient de renforcer les programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité pour la période 2021-2027. Une enveloppe de 26 milliards d'euros sera allouée au programme Erasmus+ et 1 milliard d'euros bénéficieront au Corps européen de solidarité. Il s'agit d'une hausse spectaculaire de ces budgets, offrant de nouvelles opportunités d'engagement et de mobilité à tous les jeunes européens.

L'Agence du Service Civique se réjouit de cet accord qui lui permettra de soutenir davantage de projets de volontariat européen, d'échanges et de participation des jeunes, de mobilités des travailleurs de jeunesse, de partenariats entre structures de jeunesse ou encore d'activités de solidarité. Cette hausse permettra aussi de soutenir davantage de projets offrant notamment de nouvelles opportunités aux jeunes les plus défavorisés.

« La jeunesse européenne est solidaire et il faut investir dans ce sens. Cet engagement financier conséquent de l'Union européenne en est la preuve. En soutenant et encourageant les jeunes à être des Européens convaincus, elle les implique dans la construction de l'Europe d'aujourd'hui et de demain. » souligne Béatrice Angrand, Présidente de l'Agence du Service Civique.

Contacts Presse

Gaëtan Lassale – 06.99.86.68.70
Sarah Belkahla - 06.95.95.13.22
Mél : presse@service-civique.gouv.fr
service-civique.gouv.fr - erasmusplus-jeunesse.fr - corpseuropeensolidarite.fr
@ServiceCivique - @ErasmusplusJeun

95, avenue de France
75013 Paris



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
DU SERVICE CIVIQUE

Avec l'Agence du Service Civique, la jeunesse est engagée en Europe. Les parcours des volontaires européens sont gérés par le dispositif « Erasmus + France Jeunesse et Sport », en charge du volet « jeunesse » du programme Erasmus+ et du Corps européen de solidarité.

Le **programme Erasmus+**, créé en 1987, vise à soutenir des actions dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport. Il offre aux étudiants, aux stagiaires et, d'une manière générale, aux jeunes de moins de 30 ans avec ou sans diplôme, la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences et accroître leur employabilité. Le **Corps européen de solidarité** permet quant à lui aux jeunes de 18 à 30 ans d'assurer des missions de volontariat en Europe et dans les pays voisins, ou d'organiser localement des activités de solidarité.

Le programme Erasmus+ et le Corps européen de solidarité sont ouverts à tous les jeunes, quels que soient leurs statuts ou leurs niveaux de diplômes.

En totale cohérence avec les orientations de l'Union européenne, Erasmus+ France Jeunesse et Sport travaille à renforcer le caractère inclusif, durable et numérique de tous ses programmes.

À propos de l'Agence du Service Civique :

L'Agence du Service Civique est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 2010. Elle assure la mise en œuvre du Service Civique, engagement volontaire de 6 à 12 mois ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Depuis 2016, elle met en œuvre la déclinaison française des volets Jeunesse & Sport du programme européen Erasmus+ et du Corps européen de solidarité.

Contacts Presse

Gaëtan Lassale – 06.99.86.68.70
Sarah Belkahla - 06.95.95.13.22
Mél : presse@service-civique.gouv.fr
service-civique.gouv.fr - erasmusplus-jeunesse.fr - corpseuropeensolidarite.fr
@ServiceCivique - @ErasmusplusJeun

95, avenue de France
75013 Paris